

Code de la santé francophone

Les médecins craignent une lasagne institutionnelle

L'avenir du code de la santé francophone était débattu cette semaine au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce dossier est au centre d'une polémique (lire nos dernières éditions). La ministre Laanan a été fortement secouée ces dernières semaines par différentes associations du secteur de la santé qui craignent pour leur avenir.

Pour le député cdH du Bus et la députée MR Cassart, la ministre doit garantir l'emploi et le financement: «On doit savoir exactement qui composera cet OIP (organisme d'intérêt public). Il faut aussi que son action soit plus claire sur le terrain. Les acteurs de la santé et les médecins sont inquiets.»

Fadila Laanan est consciente des difficultés que connaît son projet auprès de certains acteurs du secteur: «Le statut de cet organisme est actuellement à l'étude. Je n'ai jamais dit qu'il s'agirait d'un organisme d'intérêt public. Son champ d'action portera sur une observation permanente des déterminants de la santé et une coordination des opérateurs du secteur de la promotion de la santé.»

La ministre francophone PS assure que l'organisme n'agira pas seul. «Je maintiendrai les structures présentes au niveau local: centres

locaux de promotion de la santé et services de promotion de la santé à l'école. D'autre part, je renforcerai les organes consultatifs, composés de professionnels de la santé.»

Selon elle, cet organisme s'appuiera sur l'expertise des associations de terrain. Elle assure aussi que des subventions ponctuelles seront disponibles. «Il n'est pas question que quiconque perde son emploi. Je rappelle toutefois que notre Déclaration de politique 2009-2014, nous incite à ce que l'argent de la Fédération soit utilisé avec parcimonie. Avec les difficultés budgétaires actuelles, les futures actions doivent bénéficier concrètement aux citoyens wallons et bruxellois pour améliorer leur santé.»

A ce jour, plusieurs opérateurs ont déjà été consultés. Le Conseil supérieur de promotion de la santé a désigné Vladimir Martens, Chantal Vandoorne, Bernadette Taeymans, Christians De Bock pour le représenter, selon la ministre. «Ce comité



Fadila Laanan: «Avec les difficultés budgétaires actuelles, les futures actions doivent bénéficier concrètement aux citoyens wallons et bruxellois pour améliorer leur santé.»

s'est réuni pour la première fois le 19 janvier dernier. Par ailleurs, un comité d'accompagnement composé du Centre d'expertise juridique du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la DG Santé accompagne la rédaction de l'avant-projet de code de la santé. Enfin, j'ai l'intention de soumettre une première version au Conseil supérieur de promotion de la santé d'ici

la fin de ce premier semestre», précise Fadila Laanan.

Dans ce dossier polémique, le Dr Morel, député Ecolo, met le doigt sur un autre problème: «Il y a un rejet du projet par certains experts de la santé à la base de l'étude réalisée l'année passée. Un comble, alors que ce rapport a été validé en mars dernier.»

La ministre Laanan reconnaît qu'il y a un problème: «En octobre der-

nier, un des experts, Jean Simos, a pris contact avec mon Cabinet pour lui faire part d'un désaccord sur sa prestation d'expert réalisée pour le Consortium qui avait été chargé de réaliser l'évaluation des dispositifs de santé. Le Consortium m'a alors informée que le différend était aplani. Quelques semaines plus tard, j'ai reçu un nouveau courrier signé par Jean Simos et Françoise Jabot, autre expert, m'informant qu'ils ne souhaitaient plus figurer au titre des experts participants dans le document final.»

Le Dr Morel attend que la ministre fasse toute la lumière: «Le Consortium est responsable de cette situation. Il doit trouver une solution qui satisfasse les experts», a souligné la ministre PS. «Cela ne remet toutefois pas l'étude en question.»

Pour les médecins et les autres acteurs de la santé, la «lasagne institutionnelle» va donc se compliquer. En effet, en dehors de ce nouvel organisme francophone, la Déclaration de politique générale du Gouvernement fédéral du 1^{er} décembre prévoit également la création d'un nouvel Institut. Celui-ci devra constituer un lieu permanent de concertation entre les sept ministres compétents en matière de santé.